
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19/09/2023 Date d'affichage : 19/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu 1^{er} Adjoint sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 10h31 – après la délibération 2023-054), M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 11h12 – après la délibération 2023-058), Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mélina ISOUX, Thibault PUGNAT, Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir à Mr François PARIS), M. Ludovic PAYEN (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE) ; M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à Mr Jacques ZIRNHELT),

Secrétaire de séance : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-048

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
--

■ Election des adjoints

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-1 ;

Vu la délibération n°2023-047 précédente, adoptée par l'assemblée;

Considérant que, dans les communes de moins de 1000 habitants, les adjoints ne sont pas soumis au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal, les candidatures sont individuelles. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élu ;

Monsieur le Maire, sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS et Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS acceptent de constituer le bureau.

Un appel à candidatures est effectué.

Sont candidats :

Pour le poste de 1^{er} adjoint :

Mr Fabrice DEVERLY

Pour le poste de 2^{ème} adjoint :

Mme Adeline HENNICHE

Pour le poste de 3^{ème} adjoint :

Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET

Pour le poste de 4^{ème} adjoint :
Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote pour chaque poste d'adjoint.
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.
Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Election du 1^{er} adjoint

- » Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- » Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 5
- » Suffrages exprimés : 10
- » Majorité requise : 8

Les candidats ont obtenu les voix suivantes au 1^{er} tour de scrutin :

- Mr Fabrice DEVERLY: 10 voix
- Mme Christine BURNIER-FRAMBORET : 2 voix

Election du 2^{ème} adjoint

- » Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- » Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- » Suffrages exprimés : 15
- » Majorité requise : 8

Le candidat a obtenu les voix suivantes au 1^{er} tour de scrutin :

- Mme Adeline HENNICHE : 15 voix

Election du 3^{ème} adjoint

- » Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- » Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- » Suffrages exprimés : 14
- » Majorité requise : 8

Le candidat a obtenu les voix suivantes au 1^{er} tour de scrutin :

- Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET : 14 voix

Election du 4^{ème} adjoint

- » Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- » Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- » Suffrages exprimés : 14
- » Majorité requise : 8

Le candidat a obtenu les voix suivantes au 1^{er} tour de scrutin :

- Mme Christine BURNIER-FRAMBORET : 14 voix

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

⇒ 1 ^{er} adjoint	: M. Fabrice DEVERLY élu à la majorité absolue
⇒ 2 ^{ème} adjoint	: Mme Adeline HENNICHE élue à la majorité absolue
⇒ 3 ^{ème} adjoint	: Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET élu à la majorité absolue
⇒ 4 ^{ème} adjoint	: Mme Christine BURNIER-FRAMBORET élue à la majorité absolue

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 26 septembre 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le : 26 SEP. 2023
Affiché le : 26 SEP. 2023

Le Maire
Mr François PARIS




Le Secrétaire de Séance,
Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS



